

DEPARTEMENT DU TARN

MAIRIE DE CASTELNAU DE LEVIS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 juillet 2017

L'an deux mil dix-sept, le trois juillet à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Robert GAUTHIER, vingt-sept juin deux mil dix-sept.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : France BARBARA, François COLLADO, Arlette COMPAN, Jean-François COURPET, Alain COURTY, Isabelle DARJ, Patrice DELHEURE, Robert GAUTHIER, Marie-Thérèse LACOMBE, Jean-Marie LAZO, Jean-Pierre PAULHE, Hervé PÉPIN, Françoise PROUST, Emmanuelle ROYER, Odette SAUNAL, David TARDIEU, Marie-Claude VABRE, Sébastien VITALI.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Audrey ROUFFIAC

Nombre de présents : 18

Date de convocation : 27 juin 2017

Secrétaire de séance : Françoise PROUST

Nombres de membres :			
En exercice :	19	Présents :	18
		Votants :	18

03 01 2017 : décision modificative n° 01 : pour remplacement d'un poteau incendie :

La SIAEP a été dans l'obligation de remplacer un poteau incendie défectueux au CARLA. Cette dépense amène la modification budgétaire suivante :

INVESTISSEMENT – DEPENSES

CREDITS A REDUIRE :

Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
23	2313	251 : AGRANDISSEMENT SALLE P VALAX	CONSTRUCTIONS	- 4152.42 €

CREDITS A OUVRIR :

Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
23	2315	248 : AMENAGEMENT EGLISE DU CARLA	Installation, matériel et outillages ...	4152.42 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative prévues ci-dessus.

03 02 2017 Demande d'admission de créances en non-valeur

Monsieur le Trésorier nous a transmis la liste des créances pour lesquelles toutes ses actions en recouvrement étaient épuisées.

Ces créances concernent des créances de cantines scolaires ou de garderie, le montant total s'élève à 136,60 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur la liste des créances jointes pour un montant de cent trente-six euros et soixante centimes.

03 03 2017 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur le Maire présente la liste des subventions prévues au budget et dont le versement peut être mandaté dans les plus brefs délais.

Les demandes de subventions suivantes sont examinées :

Association Castellevissienne de Lutte Contre les Termites : 1080 €

Activités périscolaires :

- BASKET	160 €
- TCCL (Tennis Club Castelnau de Lévis)	160 €
- VELO TEAM	180 €
- APE	540 €
- BIBLIOTHEQUE	180 €
- GAI RIRE	140 €
- CHASSE	180 €
- RRUGBY	120 €
- VOLLEY	60 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le versement de ces subventions et autorise Monsieur le Maire à procéder aux mandatements correspondants.

03 04 2017 : Travaux de dissimulation réseaux de télécommunication électrique vieux village – devis SDET – 17-RF-0057 renforcement BT sur P01 village (Rue des radis et rue des remparts) :

Monsieur Robert GAUTHIER, Maire indique qu'au sens de l'article 4.1 de ses statuts, le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn exerce aux lieu et place des collectivités membres, la maîtrise d'ouvrage des travaux de premier établissement et/ou ultérieurs d'infrastructures destinées à supporter des réseaux de

télécommunications dans le cadre d'enfouissement coordonné avec celui des réseaux publics d'électricité.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de l'affaire « renforcement BT sur P01 Village (rue des radis et rue des remparts) » suite à visite sur le terrain, les services du SDET estiment le montant des travaux de dissimulation de réseaux de télécommunications à charge de la commune à 3531,64 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner son aval au Syndicat Départemental d'Energie du Tarn pour la réalisation de cette opération.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la proposition qui lui est faite,
- AUTORISE son Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à cette opération.

03 05 2017 Convention FOL – ZIG ZARTS TARN :

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention avec la Fédération des Œuvres Laïques concernant des spectacles d'art vivant pour la période 2017-2020.

Le prix conventionné par participant transport compris est de :

- 2017-2018 : 4,90 €
- 2018-2019 : 4,95 €
- 2019-2020 : 5,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

03 06 2017 : Tarifs repas restauration scolaire et garderie pour l'année 2017-2018 :

Suite à l'augmentation des tarifs proposés par le prestataire ; il convient d'actualiser les prix des repas aux tarifs suivants :

- Repas maternelle : 3,05 €
- Repas primaires : 3,25 €

De la même manière le tarif garderie applicable aux enfants non-résidents sur la commune :

- Tarif journalier : 2,20 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs cantine et garderie.